

**Question écrite
d'Emmanuelle AJON
Concernant le
cours de l'Yser**

Monsieur le Maire,

Depuis de nombreuses années, le quotidien du cours de l'Yser est difficile, à tel point que le PNRQAD l'a intégré dans son périmètre en juillet 2007.

Pourtant, l'immobilisme des pouvoirs publics est patent. Il ne se passe rien. S'il y a eu une réfection de la voirie entre la place Nansouty et la rue Lafontaine , dans les années 80 , et qui mériterait d'être revue, notamment pour les cyclistes, la suite n'a jamais été effectuée, contrairement aux promesses faites.

La dégradation de la voirie et les problèmes de propreté se sont accentués. Pire, les incivilités de tous ordres se sont aggravées, suscitant de sévères réactions des riverains à qui l'« on vole le quotidien ».

À la suite des interventions de ces riverains et articles de presse peu élogieux, vous avez dit avoir pris des arrêtés conduisant à la fermeture d'un certain nombre d'établissements... qui sont toujours ouverts. Quels arrêtés ? Peut-on en avoir ici communication ? Sinon, cela confirmerait cette situation de non droit.

En octobre 2013, vous avez pris un arrêté interdisant la consommation d'alcool sur le cours de l'Yser en dehors des lieux prévus à cet effet. Cet arrêté n'a jamais été suivi d'effet.

Compte tenu de la dégradation de la vie des riverains dans cette portion du cours de l'Yser comprise entre la rue Lafontaine et le cours de la Marne, quelles sont les mesures à court terme que vous comptez prendre pour assainir la situation et redonner à ce cours et aux rues adjacentes le rayonnement qu'ils méritent.